

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 février 2021

PROGRAMMATION LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS MONDIALES - (N° 3699)

Adopté

AMENDEMENT

N° AE603

présenté par

Mme Clapot, Mme Sylla, Mme Sarles, Mme Thomas, M. Krabal, M. Baichère, M. Maire, Mme Le Feur, Mme Saint-Paul, Mme Lenne et M. Renson

ARTICLE PREMIER

CADRE DE PARTENARIAT GLOBAL

À la deuxième phrase de l'alinéa 38, après les mots :

« la gestion de l'eau »,

insérer les mots :

« et de l'assainissement ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement mentionne l'assainissement comme une priorité car il est encore aujourd'hui le parent pauvre du secteur de l'eau, malgré des besoins considérables : plus de 4 milliards de personnes n'ont pas d'installations sanitaires sûres et 3 milliards ne disposent pas de quoi se laver les mains avec de l'eau et du savon à domicile.